

Arrêt Enquête publique Approbation

Vu pour être annexé à la délibération n°... du...

Vu pour être annexé à la délibération n°... du...

Vu pour être annexé à la délibération n°... du...


Date de l'édition : 21.03.2023

Emplacements réservés

ER	Dét	Bénéficiaire	Surface
ER	3	Parcs-jardins du cimetière	C+immoblie 664 m²
ER	5	Amélioration de visibilité de la RD 1	CD 53 979 m²
ER	1	Création d'une aire de visibilité de la RD 103	C+immoblie 398 m²
ER	2	Amélioration de visibilité de la RD 103	CD 53 959 m²
ER	3	Amélioration de visibilité de la RD 215	CD 53 842 m²
ER	4	Amélioration de visibilité de la RD 203	CD 53 793 m²
ER	6	Création d'une aire de visibilité de la RD 1	C+immoblie 2159 m²
ER	7	Parcs-jardins du cimetière	C+immoblie 615 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 326 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 1093 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 2122 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 832 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 1576 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 1041 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 3851 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 1156 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 1127 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 6099 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 8432 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 2097 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 2908 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 1575 m²
ER	10	Aménagement de la RD 112	CD 53 738 m²
ER	9	Amélioration de la RD 1	CD 53 1582 m²

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Référence	AP	de	AP	Surface
nuil_1	AP	nuille sur Vicoin : La Hermetière		19752 m²
nuil_3	AP	nuille sur Vicoin : Les Ligériennes		42052 m²



Zones et secteurs

Limites de zones et secteurs

PRESCRIPTIONS

Ponctuelles

- Arbres boisés remarquables à protéger (L151-23 du CU al.1)
- Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
- Changement de destination (L151-11-2° du CU)

Linéaires

- Chemins de randonnée
- Murs d'intérêt
- Marges de recul (L111-6 du CU)
- Linéaires commerciaux
- Voies et chemins d'intention
- Voies douces, chemins piétons à conserver et à créer
- Conditions de desserte
- Continuité végétale à planter : haies, arbres, massifs
- Symbolique des Haies en AVAP
- Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
- Haies et alignements d'arbres à préserver (L151-23 du CU al.1)

Surfaces

- Périmètres d'OAP
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Zones non aedificandi
- Espaces paysagers à préserver (L151-23 du CU al.1) - Parcs et jardins
- Emplacements réservés
- Terrains à vocation d'habitat dédié à la sédentarisation des gens du voyage
- Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
- Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
- Espaces paysagers à préserver (L151-23 du CU al.1) - Bois
- Éléments de patrimoine à caractère intéressant
- Éléments de patrimoine à caractère remarquable
- Éléments de patrimoine à caractère exceptionnel
- Plantations à réaliser
- Terrains cultivés non-bâti à protéger en zone urbaine (L151-23 al.2)
- Secteurs de continuités écologiques des cours d'eau

Informations

Surfaces

- PPRI - Protection forte
- PPRI - Protection moyenne
- Atlas des zones inondables

4.2. NUILLE SUR VICOIN

